

Règlement du concours des miels du jubilé SAR 2026

Article 1^{er} : Généralités

La Société romande d'apiculture (SAR) fête en 2026 ses 150 ans d'existence. A cette occasion, elle organise un concours des miels permettant à ses membres titulaires du label d'or apisuisse de mettre en avant les miels de leur propre production. Les miels seront jugés à l'aveugle par un jury d'experts sous la direction de la Dre Caroline Reverdy, consultante et enseignante en aromatique alimentaire et en évaluation sensorielle. A l'issue du concours, des médailles diplômes (or, argent, bronze) seront attribuées aux meilleurs miels selon différentes catégories. Un prix du public sera également attribué lors de la journée du 13 septembre 2026.

Art. 2 : Participants

Le concours est réservé aux apicultrices et apiculteurs membres de la SAR, respectivement d'une fédération ou d'une section apicole SAR, à jour de cotisation SAR et affiliés au label d'or. Le nombre de miels est limité à 100, selon la règle du premier annoncé premier servi, la date du versement de la finance d'inscription faisant foi. Les membres du Comité central SAR ne sont pas éligibles pour le concours des miels.

Art. 3 : Inscriptions

Les inscriptions se font **auprès de la Société romande d'apiculture** par courriel à jubile150@abeilles.ch ou par téléphone au +41 32 466 76 64, entre le 1^{er} avril 2026 et le 30 juin 2026.

Art. 4 : Catégories et date de récolte des miels éligibles au concours

Les miels récoltés en 2025 et 2026 sont éligibles au concours.

Les catégories de miels suivantes peuvent être soumises au jury :

- a) Miel de fleurs (toutes fleurs)
- b) Miel de fleurs crémeux (colza)
- c) Miel de pissenlit
- d) Miel de forêt
- e) Miel de sapin
- f) Miel de montagne

Art. 5 : Adresse et délai d'envoi des miels

Les participants au concours doivent faire parvenir leurs miels (au maximum trois miels présentés et un seul miel par catégorie) avant le 30 juillet au responsable du concours, M. Vittorio Quarta, chemin des Foulis 12, 1260 Nyon.

Art. 6 : Conditionnement des miels

Pour chaque miel présenté, il faut fournir 2 pots de 500g étiquetés avec l'étiquette reçue après la validation de l'inscription (nom, prénom, date et lieu de récolte, catégorie). Une étiquette de commercialisation (étiquette personnelle de l'apiculteur/trice), ainsi qu'une copie de la fiche d'annonce SAR du lot, doivent être fournis séparément pour chaque miel présenté.

Art. 7 : Finance d'inscription

La finance d'inscription est de 100 fr. par miel présenté. Si un miel n'est pas présenté la finance d'inscription n'est pas remboursée.

Art. 8 : Validation et anonymisation des échantillons

A leur réception, les miels seront validés par le responsable du concours. Les miels ne satisfaisant pas aux critères du label d'or apisuisse seront rejetés et exclus du concours. Les échantillons retenus comme valides seront ensuite anonymisés et recevront un code unique pour l'évaluation à l'aveugle.

Art. 9 : Evaluation des échantillons

Pour l'attribution des médailles (prix du jury expert), les miels seront évalués sur deux plans :

- a) selon les critères d'analyse sensorielle de chaque catégorie de miel (75% de la note)
- b) selon la qualité, l'originalité et la créativité de l'étiquetage (25% de la note)

Pour chaque miel présenté, le producteur reçoit le détail des notations, le résultat obtenu ainsi que les commentaires des jurés.

Pour l'attribution des prix du public, les miels seront évalués d'après leur appréciation hédonique (j'aime beaucoup, peu, pas du tout, etc.)

Art. 10 : Constitution et rémunération du jury

Le jury sera constitué des contrôleurs d'exploitation ou de personnes ayant suivi la formation et reçu la certification du cours de Sensoriel des miels du Brevet suisse s'apiculteur (module 3) et la formation de préparation à l'attribution des médailles du printemps 2026. Les membres du Jury seront rémunérés selon les normes du [Règlement sur les indemnités et remboursement des frais du 7 avril 2025](#) (art.6. catégorie 4).

Art. 11 : Prix du public

Tous les miels retenus pour le concours pourront être dégustés et évalués par le public lors de la manifestation du 13 septembre 2026 à Forum Fribourg de 9h à 15h. Chaque participant pourra voter électroniquement pour les miels de son choix. Un prix du public sera attribué pour chacune des catégories.

Art. 12 : Remise des prix

Les prix et médailles seront remis lors de la manifestation le dimanche 13 septembre 2026 à 16h à Forum Fribourg par la directrice du Jury, Dre Caroline Reverdy.

Art. 13 : Prix du jury

Les trois meilleurs miels de chaque catégorie seront récompensés par l'attribution d'une médaille : or, argent et bronze.

- Médaille d'or : un bon d'une valeur de 200 fr. et un stylo Caran d'Ache
- Médaille d'argent : un bon d'une valeur de 150 fr. et un stylo Caran d'Ache
- Médaille de bronze : un bon d'une valeur de 100 fr. et un stylo Caran d'Ache

En outre, l'apiculteur/trice recevra des stickers-médailles pour sa production récompensée.

Selon la participation, la SAR se réserve le droit de réduire le nombre de prix décernés.

Art. 14 : Prix du public

Le miel préféré de chaque catégorie sera récompensé par l'attribution un bon d'une valeur de 200 fr.

En outre, l'apiculteur/trice recevra des stickers (Prix du Public) pour sa production récompensée.

Selon la participation, la SAR se réserve le droit de réduire le nombre de prix décernés.

Art. 15 : Divers

L'administration SAR ou son délégué est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au : +41 32 466 76 64 ou par e-mail à l'adresse : jubile150@abeilles.ch.

Art. 16 : Recours

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation ou recours.

Vuippens, 30 mars 2026